



Qu'est-ce que le programme d'accréditation?

Le programme d'accréditation de l'Association est une réponse concrète à certaines recommandations du Coroner Me Andrée Konström suite au décès du jeune Raphaël Bernier, soit : d'implanter son guide de gestion des risques, d'exiger des formations techniques pour les guides, de prévoir un mécanisme d'inspection des entreprises, de s'assurer que les normes de l'Association soient appliquées par les entreprises membres de l'Association, et ce, afin que des accidents comme ce dernier ne se reproduisent plus.

L'Association poursuit toujours, et plus que jamais, cette volonté d'assurer la sécurité des clientèles et des guides, d'où la naissance du programme d'accréditation de l'Association.

Plus concrètement, le programme d'accréditation est un ensemble de normes fondées sur la qualité et la sécurité des services offerts. Lors de votre adhésion, vous recevrez ce document qui comporte des normes spécifiques pour chacune des activités que vous offrez et un tronc commun pour toutes les entreprises.

Une demande d'accréditation (ou de son renouvellement) est une démarche sérieuse et réfléchie. Adhérer au réseau d'Aventure Écotourisme Québec, c'est s'engager à respecter sa mission, ses règles et ses objectifs. Les normes ont été élaborées en comités consultatifs formés par des producteurs et divers représentants du secteur. Les critères retenus ont fait l'objet d'un consensus, pour ensuite être approuvés par le conseil d'administration, composé de membres élus pour représenter l'ensemble des membres. À périodes régulières, ces éléments seront revus et mis à jour afin de tenir compte des développements et des nouvelles réalités de l'industrie.